

# Santé en Serbie : on légalise les pots-de-vin et la corruption

[Courrier des Balkans](#) | Correspondance particulière | mardi 14 mai 2019

**Pour peu que leur valeur ne dépasse pas le montant d'un salaire moyen net, en espèces ou en nature, les « cadeaux » que les patients offrent aux médecins sont désormais légaux. Une manière d'entériner la corruption et la faillite du principe de l'accès universel aux soins.**

Par Nikola Radić



© Pixabay / jennycepeda

Selon la nouvelle Loi sur la protection sociale, adoptée le 3 avril dernier, les médecins en Serbie seront autorisés à recevoir des cadeaux en nature dont la valeur totale ne dépasse pas 462 euros, soit l'équivalent d'un salaire moyen net. La valeur d'un cadeau unique offert par un patient ne pourra pas dépasser 23 euros, soit 5% de ce salaire moyen net. Les cadeaux en nature au-dessus de ce seuil, ainsi que tous les dons financiers, seront considérés comme de la corruption.

Pour [Draško Karadinović](#) de l'association Médecins contre la corruption, il s'agit tout simplement de la légalisation d'une forme de corruption déjà répandue dans le pays. « Les citoyens paient la sécurité sociale et ils ne devraient pas être autorisés à offrir des cadeaux, s'indigne-t-il. « Cette mesure annule le principe de l'universalité et de l'accessibilité de la sécurité sociale. On ne sait pas non plus combien de cadeaux à hauteur de 500 euros un médecin peut accepter par mois... »

Cette décision a fait couler beaucoup d'encre. En Serbie, offrir des cadeaux aux médecins en remerciement est devenu une coutume. « Je considère que personne ne peut l'interdire au patient », estime le médecin Višeslav Hadži-Tanović. « C'est un signe d'appréciation, mais il n'est pas approprié, par exemple, que le médecin demande au patient de lui acheter un ordinateur portable. Il y a des patients qui, après une intervention, apportent un cochon rôti entier au domicile du médecin. Il faut faire la différence

entre un signe de reconnaissance et la corruption. »

La Loi pénale serbe impose une peine de prison de trois mois à trois ans aux médecins ayant accepté de l'argent suite à une intervention, tandis que ceux ayant reçu un don financier en amont d'une intervention qu'ils étaient censés faire risquent une peine de prison maximale de huit ans. Les médecins qui ont reçu de l'argent pour une intervention qu'ils n'ont pas été autorisés à faire peuvent être condamnés à douze ans de prison.